



# AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## Le Président

Lyon, le 8 juin 2018

Monsieur le Président  
de la Commission d'Enquête  
Enquête Publique « Projet INSPIRA »  
Mairie  
19, Rue Avit Nicolas - BP 20318  
38150 SALAISE-SUR-SANNE

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Les établissements publics que sont la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie et l'ensemble des CCI de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont pour rôle de représenter les entreprises et de favoriser leur développement ainsi que celui de tous les territoires.

C'est pourquoi je prête beaucoup d'attention au projet d'aménagement INSPIRA, dont les enjeux économiques dépassent très largement le simple cadre local.

L'avenir de la région Auvergne-Rhône-Alpes, première région industrielle de France, nécessite en effet qu'elle dispose d'une offre foncière répondant, en quantité et en qualité, aux attentes des entreprises qui souhaiteront s'y développer ou s'y implanter dans le futur. Le projet d'aménagement INSPIRA participera fortement à ce que l'offre foncière régionale de demain soit à la hauteur des besoins. Il présente en effet de nombreux atouts.

Le premier atout du site - déjà en partie aménagé depuis les années 1980 - est bien entendu l'importance des réserves foncières disponibles. L'aménagement de 221 hectares permettra la création de 159 hectares supplémentaires de foncier à vocation économique. Très peu de projets de cette importance sont susceptibles d'émerger dans la région dans les années à venir. A terme, pour l'ensemble du site, c'est un espace économique d'un potentiel de 2000 emplois qui verra le jour.

Au-delà de sa taille, le site INSPIRA présente l'avantage d'être particulièrement bien situé au cœur des réseaux de transports multimodaux, et notamment en bordure du fleuve.

De manière générale, ainsi que le montrent les réflexions engagées au sein du Conseil de Coordination Interportuaire et Logistique Méditerranée-Rhône-Saône, le foncier économique en bord et proche de la voie d'eau est un foncier économique d'exception. Il convient de le valoriser et d'orienter vers lui la localisation d'activités industrielles et logistiques. Celles-ci y trouveront des conditions optimales pour exercer leur activité et la Collectivité, dans son ensemble, pourra bénéficier des avantages liés au développement des modes de transport de fret massifiés et notamment de la voie d'eau.

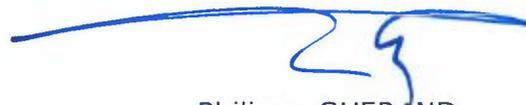
Le site INSPIRA bénéficie de la présence du deuxième port du Rhône, le port public de Vienne-Sud géré par la CCI Nord Isère. Cette plate-forme trimodale fleuve-rail-route, ainsi que l'affichent l'Etat et les différents partenaires intéressés dans le schéma portuaire lyonnais et ses territoires d'influence, a vocation à poursuivre son développement de grand port public vraquier. Mais elle pourrait également à l'avenir accueillir une activité conteneurs significative, complémentaire à celle du port Edouard-Herriot de Lyon.

S'il est particulièrement bien situé par rapport aux réseaux d'infrastructures, il faut aussi relever que le site INSPIRA est adossé à un territoire dont l'histoire industrielle est ancienne, ce qui renforce la très forte pertinence de cet espace pour le développement économique.

La stratégie suivie pour l'animation et le développement économiques du site constitue également un élément - et non des moindres - qui plaide en faveur de la mise en œuvre de l'aménagement de la zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons. Le mérite en revient aux acteurs publics et privés impliqués dans le développement de cette zone.

Je veux souligner en particulier la définition d'une stratégie de développement élaborée autour de plusieurs filières d'avenir, la création d'une plate-forme chimique permettant une mutualisation des services industriels au travers d'un GIE, la volonté d'accueillir des entreprises engagées dans des démarches de développement durable et souhaitant utiliser au maximum la multimodalité du site ou encore la création et la diffusion d'un modèle exemplaire en matière d'Ecologie Industrielle Territoriale auquel la CCI Nord Isère apporte son concours.

En espérant que ces éléments puissent contribuer positivement à l'enquête publique du projet d'aménagement INSPIRA et à sa réalisation que la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes appelle de ses vœux, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, mes meilleures salutations.



Philippe GUERAND